



Délibération du Comité Syndical
Séance du 18 décembre 2023

Délégués du Sivom : 27
Délégués en exercice
Concernant la
compétence
Présents : 21
Votants : 22

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à 18 heures 30, le Comité Syndical du SIVOM de l'Artois s'est réuni à la salle du comité syndical, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux délégués le 11 décembre 2023.

Détail des votes
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte du SIVOM le 11 décembre 2023.

Le Président

D. DELECOURT

Présents : Messieurs DELECOURT Dominique, Président, DRUMEZ Philippe, DUPONT Jean-Michel, TRACHE Bruno, GOUDSMETT Gilles, PAILLART David, Jérôme DEMULIER et Madame MORIEUX Corinne, Vice-Président(e)s.

Messieurs BOULET Jean-Luc, MAENHOUT Roger, DOUVRY Jean-Marie, HERBAUT Emmanuel, WALLET Frédéric, ZBOINSKI Philippe, DUBOIS Mikaël, SENECHAL Hubert, DE CARRION Alain, DEGUERRE Alain, CALLAUX Yves, WALLERAND Emmanuel et Madame VIVIER Ewa.

Absents : Messieurs VYNCKE Didier, LEGRAND Jean-Michel, BOUTON Guillaume, COURTOIS Jean-Louis, BOSSART Steve et Madame BRAEM Christel.

Procuration :

Monsieur BOSSART Steve à Monsieur GOUDSMETT Gilles.

A été nommée secrétaire : Madame MORIEUX Corinne.

2023/12/N°2

Domaine d'intervention : FINANCES LOCALES

PRET DE MATERIEL – REVISION DES TARIFS 2024

Le Président rappelle aux fins d'organiser le service avec efficacité, que la réservation de matériel doit répondre à une procédure de location avec transmission au service concerné d'une feuille de location dont le modèle est disponible auprès du syndicat.

Vu la délibération de principe du 22 octobre 2003 fixant la hausse des tarifs de prêt de matériel de 2% à chaque 1^{er} janvier ;

Vu la délibération en date du 06 février 2017 autorisant le Président à louer le matériel aux associations communales (location pour 3 jours) ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs du matériel en prêt aux communes pour l'année 2024 ;

Le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les tarifs fixés pour la location du matériel pour l'année 2024.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** la participation des communes pour la location du matériel ci-après à compter du 1er Janvier 2024 :

LOCATION POUR 3 JOURS	Matériel	Prix	Majoration	Total
Matériel disponible	souhaité	unitaire	jour / suppl.	à payer
1 sono extérieure comprenant : - 1 ampli, 1 platine CD et USB 2 micros, 4 diffuseurs		55.44 €	54.44 €	
1 sono intérieure comprenant : - 1 ampli, 1 platine CD et USB 1 micro, 2 diffuseurs		54.44 €	54.44 €	
1200 chaises extérieures		0,42 €	0,42 €	
8 mange-debout diamètre 84 cm H 110cm		0,57 €	0,57 €	
90 tables Duralight 122x61 polypropylène		0,57 €	0,57 €	
20 tables polypro 220x70x2,5 cm		0,57 €	0,57 €	
130 tables Dura 183x77 polypropylène		0,57 €	0,57 €	
360 barrières dont : 235 de 2 m 125 de 2,5 m		0,57 € 0,57 €	0,57 € 0,57 €	
65 barrières de 2 m sur remorque :* livrées * à retirer par vos soins		45.93 € 34.44 €	45.93 € 34.44 €	
1 podium H : 1m/36m ²		89.20 €	44.60 €	
1 podium H : 1m/52m ²		89,20 €	44,60 €	
1 podium d'intérieur haut variable 0,25m à 1m /30m ²		89.20 €	44.60 €	
1 podium H : 0,50 m/36m ²				
1 Remorque podium 43 m ²		212.16 €	106.08 €	
2 stands 3mx3m		82.83 €	27.61 €	
LOCATION A L'HEURE	Matériel	Prix		Total
Matériel disponible	souhaité	unitaire		à payer
1 camion grue (9 tonnes)		16.10 €		
1 mini pelle (avec chauffeur)		16.10 €		
Tracto-pelle (terrassment, tranchée)		16.10 €		
Nacelle sur porteur Topy 8 ou Topy 11		14.08 €		
Broyeur de branches autonome (avec agent)		14.08 €		

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 062-246200174-20231218-2023_12_02-DE



LOCATION A LA SEMAINE	Matériel	Prix	Majoration	Total
Matériel disponible	souhaité	unitaire	jour / suppl.	à payer
1 bétonnière		25.07 €	12.53 €	
10 panneaux exposition intérieur grille		1,12 €	0,56 €	
30 panneaux exposition intérieur		1,12 €	0,56 €	
17 chevalets		1,12 €	0,56 €	
10 panneaux 1m/2m		1,12 €	0,56 €	
1 chapiteau 8m/16m *		568.63 €	284.30 €	/semaine
2 tonnelles 8m/8m *		568.63€	284.30 €	supplément.
* je sollicite la visite de sécurité (1)	Oui	Non		
(1) Entourez la case correspondante				

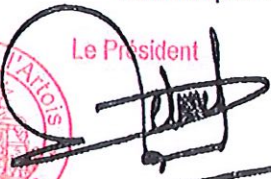
LOCATION A LA JOURNEE	Matériel	Prix	Majoration	Total
Matériel disponible	souhaité	unitaire	jour / suppl.	à payer
1 redresseur de potelets *location à la ½ journée		32.46 €	32.46 €	
1 redresseur de potelets *location à la journée		54.12 €	54.12 €	
1 élévateur vertical		69.62 €	69.62 €	

Communes extérieures au SIVOM de d'Artois :

La participation fixée ci-dessus sera majorée de 50 %.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Dominique DELECOURT.


Le Président
D. DELECOURT

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services.
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Lille.